

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	WHITE SPIRIT
Code du produit:	2428
Numéro CE:	919-857-5
Numéro d'enregistrement	01-2119463258-33-XXXX Non concerné

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation	Pas d'autres informations importantes disponibles. Solvant de nettoyage, dégraissage
--	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:	CHARBONNEAUX BRABANT 52 rue de la Justice 51100 REIMS www.charbonneauxbrabant.com E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com	Tel: +33 (0)3 26 49 58 70
-------------------------	---	---------------------------

Service chargé des renseignements:	Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT 52 rue de Justice - Z.I. Port Sec 51100 REIMS Tel: 03 26 49 58 70 E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com
------------------------------------	--

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
 Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
 SAMU : 15
 POMPIERS: 18
 Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n°
 1272/2008
 Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS02



GHS07



GHS08

Danger

Mention d'avertissement
 Composants dangereux déterminants pour
 l'étiquetage:
 Mentions de danger

Conseils de prudence

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes
 nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2022

Nom du produit: WHITE SPIRIT

(suite de la page 1)

- Indications complémentaires:
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
- 2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
- vPvB:
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation locale et nationale.
- ATTENTION - Produits énergétiques détaxés aux usages réglementés (arrêté du 8 juin 1993 modifié). Interdits comme carburant ou combustible.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.
- Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
- Non applicable.
- Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
- Non applicable.
- Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances**
- Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques et cycliques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C11 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 130°C et 210°C.
- Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
- No CAS Désignation
- Code(s) d'identification
- Numéro CE:
- Indications complémentaires:
- Nanoforme
- SVHC
- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu
- hydrocarbures aliphatiques
- 919-857-5
- Substance UVCB.
- Non concerné
- néant
- ≥30%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours**
- Remarques générales:
- Après inhalation:
- Après contact avec la peau:
- Après contact avec les yeux:
- Après ingestion:
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
- Contactez le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.
- LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.
- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste.
- Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.
- En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.
- Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
- Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical
- Hospitaliser très rapidement.
- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction:
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
- Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu
- Monoxyde de carbone (CO)

(suite page 3)

FR

Nom du produit: WHITE SPIRIT

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité:
- Autres indications

Dioxyde de carbone
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Utiliser du matériel antidéflagrant
Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Si possible, utiliser un système de transfert clos.
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
Mise à la terre des équipements

- Préventions des incendies et des explosions:

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.
Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.
Ne pas stocker avec les aliments.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

- Indications concernant le stockage commun:

- Autres indications sur les conditions de stockage:

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Stockier au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Néant

- DNEL

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

DNEL (CONSOMMATEURS)

Dermal - long term, systemic effect: 300 mg/kg bw/day
Inhalation - long term, systemic effect: 900 mg/m3/24h
Oral - long term, systemic effect: 300 mg/kg bw/day

(suite page 4)

FR

Nom du produit: WHITE SPIRIT

(suite de la page 3)

(TRAVAILLEURS)

Dermal - long term, systemic effect: 300mg/kg bw/day
Inhalation - long term, systemic effect: 1500 mg/m3

· PNEC

Information non disponible

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

Sans autre indication, voir point 7.

· Contrôles techniques appropriés

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Changer régulièrement les gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Matériau des gants

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

Incolore

· Couleur:

Genre pétrole

· Odeur:

Non déterminé.

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

150-250 °C

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

0,6 Vol %

· Supérieure:

7 Vol %

· Point d'éclair:

>38 °C

· Température d'auto-inflammation:

>250 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non déterminé.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2022

Nom du produit: WHITE SPIRIT

(suite de la page 4)

· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	1,25 mm²/s
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 15 °C:	3 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,77 g/cm³
· Densité relative. à 15 °C	0,74-0,85
· Masse volumique:	740-850 kg/m³
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	100,00 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	
	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz combustibles	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides combustibles	néant
· Matières solides combustibles	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	770,0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR

Nom du produit: WHITE SPIRIT

(suite de la page 5)

- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur / source de chaleur
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides forts
Les agents oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** La combustion génère des oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
- Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (RAT) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (LAPIN) (OECD 402)

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Indications toxicologiques complémentaires:
- Toxique pour la reproduction: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- Propriétés perturbant le système endocrinien
- la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique:
- Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

CE50 (écologique)	>1.000 mg/l	(DAPHNIES) (48H OECD 202)
LC50 (écologique)	>1.000 mg/l	(POISSONS) (96H OECD 203)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**
- Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Biodegradabilité	80 % (OTH)	(OECD 301 F)
Facilement biodégradable		

- Autres indications: Le produit est biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.
- vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2022

Nom du produit: WHITE SPIRIT

(suite de la page 6)

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Code déchet:

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA

UN3295

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

· IMDG, IATA

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IMDG, IATA



· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR

III

· IMDG, IATA

néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

30

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

la substance n'est pas comprise

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2022

Nom du produit: WHITE SPIRIT

(suite de la page 7)

· Proposition 65

· PROP.65 Chemicals known to cause cancer:

la substance n'est pas comprise

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

la substance n'est pas comprise

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

la substance n'est pas comprise

· PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:

la substance n'est pas comprise

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

la substance n'est pas comprise

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

la substance n'est pas comprise

· Australian Inventory of Chemical Substances

la substance n'est pas comprise

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

la substance n'est pas comprise

· Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008

voir chapitre 2

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE

I

la substance n'est pas comprise

· Catégorie SEVESO

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

50.000 t

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

la substance n'est pas comprise

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE

XVII

Conditions de limitation: 3

· Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC

la substance n'est pas comprise

· Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

· Indications sur les restrictions de travail:

*Rubriques nomenclature ICPE (France): 4331**Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)*

· * Nanomatériaux:

Le produit ne contient pas de nanomatériaux

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

la substance n'est pas comprise

· VOC (CE)

100%

· VOCV (CH)

100%· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:***Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Domaines d'application selon la directive 98/8/

CE - Règlement CE 528/2012.

Non concerné

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2022

Nom du produit: WHITE SPIRIT

(suite de la page 8)

- Service établissant la fiche technique: -
voir Rubrique 1
- Contact: -
Voir Rubrique 1
- Date de la version précédente: 23.08.2022
- Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2022

Nom du produit: WHITE SPIRIT

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition· **Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible

FR